

Regroupement Pédagogique Concentré du secteur de Heudicourt Délibérations et compte rendu de la commission du 27 février 2023

Membres présents : **MM LEPLAT Michel** Maire de Heudicourt, **DUFOUR Stéphanie**, **TURSKI Carole** délégués de la commune de Heudicourt ; **DUFLOT Marie-Odile** Maire de Liéramont, **DOUAY Cathy** déléguées de la commune de Liéramont ; **BLONDELLE Jean-Marie** maire de Guyencourt-Saulcourt ; **DECAUX Jacques** maire de Sorel, **MORMENTYN Tom**, délégués de la commune de Sorel, **DECODTS Daniel** maire de Fins, **COURTIN-LAHLLOU Valérie** délégués de la commune de Fins.

Y assistaient, en outre, **M AERNOUITS Didier**, délégué suppléant de la commune d'Heudicourt, **MME DAZIN Chantal** déléguée suppléante de la commune de Fins.

Membres absents : M. **VANDAELE Benoit**, délégué de la commune de Fins.

- Le compte rendu de la séance du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité
- Stéphanie DUFOUR est désignée secrétaire de séance

- **Compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats 2022**

Monsieur Leplat expose qu'il faut clore la gestion 2022 par les votes des comptes de gestion et comptes administratifs. Il est donné lecture du compte administratif 2022. Il n'y a pas d'observations majeures.

Délibération n°1/2023 : Approbation du compte de gestion 2022

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Après en avoir délibéré, les membres de la commission, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Délibération n°2/2023 : Approbation du compte administratif 2022

Sous la présidence de M. Decaux Jacques, vice-président du regroupement, les membres de la commission examinent le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	134 896,88€	Dépenses	54 554,49€
Recettes	208 047,13€	Recettes	23 307,22
		Déficit de Clôture	31 247,27
Excédent total	73 150,25€		

Hors de la présence de M. Leplat, président, la commission approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

Délibération n°3/2023 Affectation des résultats

Il sera affecté au budget 2023 comme suit l'excédent de fonctionnement :

31 248€ au compte 1068 (recette d'investissement)

41902€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

▪ **Budget primitif 2023, contribution des communes adhérentes**

Il est accordé à l'unanimité la subvention de 2 000€ au profit de l'association « association sportive d'Heudicourt » pour les voyages scolaires de fin d'année et l'achat de dictionnaires pour les CM2.

Délibération n°4/2023 : Approbation du budget primitif 2023

Il est demandé aux membres de la commission de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	208 450 €	208 450 €
Investissement	73 385 €	73 385 €
TOTAL	281 835€	281 835€

Délibération n°5/2023 : Contributions des communes adhérentes

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget étant de 140 740€, il a été voté, à l'unanimité, une participation des communes dont le calcul dépend :

- 1 – D'une part fixe de 20% (28 148€ divisé par 5 = 5 637,60€)
- 2 – D'une part habitant de 50% (70 370€ divisé par 1324 habitants soit 53,15€ par habitant)
- 3 – Une part élèves de 30% (42 222€ divisé par 57 élèves + 21 élèves extérieurs ne sont pas comptabilisés soit 740,74€ par élèves)

La participation des communes a été arrêtée comme suit :

HEUDICOURT	51 467€
FINS	26 491€
LIERAMONT	24 095€
SOREL	20 906€
GUYENCOURT	17 781€
TOTAL	140 740€

A cela, s'ajoute, comme le stipulent les statuts de 2013, une part supplémentaire de 25% pour la commune d'Heudicourt sur l'annuité d'emprunt souscrit pour les travaux soit $33\,920,32 \times 25\% = 8\,480\text{€}$

Pour un total des recettes de 149 220€ inscrit à la ligne 74741 en recettes de fonctionnement.

▪ **Questions orales**

Monsieur Leplat informe la commission de la fermeture d'une classe au sein du RPC par décision du rectorat d'Amiens en date du 10 février 2023. Les effectifs prévus pour la rentrée 2023 est de 77 élèves.

Il est posé la question sur le taux d'encadrants à la cantine lorsque les effectifs atteignent parfois jusqu'à 40 élèves et 35 élèves en moyenne. Deux agents de cantine sont sur place alors que l'ATSEM ne peut prendre que 14 élèves maximum à partir de 13H10.

Il est proposé de voir avec vacances plurielles s'il est possible d'avoir une personne sur ces temps de périscolaire où les effectifs sont plus hauts pour que le taux d'encadrants soit conforme aux législations.

Séance levée à 19H20